

Nouvelles et chroniques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **44 (1899)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Le nouveau chef du Département militaire fédéral. — Démissions, nominations, mutations. — Réorganisation du Département militaire. — Constructions à St-Maurice. — L'éboulement du Sasso Rosso et les tirs du Gothard. — Le terrain des prochaines manœuvres.

Depuis le 1^{er} janvier, le Département militaire fédéral a changé de titulaire. M. Muller, élu Président de la Confédération, a dû prendre le Département politique et a été remplacé par M. le colonel E. Ruffy. Le dernier *Welsche* qui ait occupé ce poste était M. le colonel Cérésiole en 1872.

M. le colonel Ruffy arrive au Département au moment où d'importantes réformes sont à l'étude. Nul doute, étant donné l'intérêt tout particulier qu'il a toujours voué aux choses de l'armée, que sous sa direction, ces études ne fassent un grand pas en avant et hâtent le moment où notre armée sortira du provisoire actuel.

A signaler l'heureuse coïncidence de ce changement de la Direction du Département militaire avec les manœuvres du corps d'armée romand, qui, au mois de septembre, sera passé en revue par M. le colonel Ruffy.

* * *

Des démissions, encore et toujours. Quand, à fin août, le 1^{er} corps d'armée entrera en ligne, le haut commandement aura été entièrement renouvelé. Aucun de ses officiers n'aura participé aux manœuvres de 1895 dans le grade qu'ils occuperont, et de même un grand nombre de chefs d'unités moins importantes. Les commandants de corps d'armée, des deux divisions, des quatre brigades d'infanterie, de la brigade et d'un régiment de cavalerie, le chef de l'artillerie du corps d'armée et les commandants de deux régiments, le chef du génie, enfin les commandants de cinq régiments d'infanterie et de la moitié des bataillons seront des débutants dans leurs fonctions. D'autant plus intéressante en sera la comparaison avec les récents exercices du IV^e corps d'armée dont presque tous les commandants des unités supérieures avaient fait les manœuvres précédentes dans les mêmes grades et emplois.

Parmi les départs du dernier mois, celui de M. le colonel Camille Favre, commandant de la I^{re} brigade d'infanterie, nous est particulièrement sen-

sible. On sait les attaches de la *Revue militaire suisse* avec cet officier supérieur qui, depuis plusieurs années, fait partie de son comité de contrôle, et, à diverses reprises, lui a fourni sa collaboration distinguée.

La 1^{re} brigade subit un autre changement. M. le lieutenant-colonel Blanc, ancien chef d'état-major de la 1^{re} division, et commandant le 2^e régiment d'infanterie depuis 1896, a dû se retirer pour raisons de santé. Il a été remplacé par M. le major Louis Bornand, du 9^e bataillon d'élite, promu lieutenant-colonel.

A la XVII^e brigade, M. le colonel Boy de la Tour est remplacé par M. le lieutenant-colonel A. Nicolet, promu colonel. Le 33^e régiment devenu vacant à la suite de cette nomination, passe sous le commandement de M. le major Castan, promu lieutenant-colonel, et le 34^e sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Romain de Weck.

Enfin les 6^e et 7^e régiments seront commandés dorénavant par MM. les majors A. Weissenbach, du 17^e bataillon d'élite, et L. Robert, du 20^e, promus lieutenants-colonels.

L'artillerie perd deux officiers supérieurs, M. le colonel Louis Delarageaz, chef de l'artillerie du 1^{er} corps d'armée, et M. le colonel Maurice Puenzieux, commandant du 2^e régiment.

M. Delarageaz restait, après les démissions de 1898, le doyen des colonels du 1^{er} corps, soit comme âge, soit comme brevet. Il est né en 1837 et est breveté du 8 janvier 1884. Lors de la création des corps d'armée, ensuite de laquelle il fut appelé au poste qu'il vient de quitter, il commandait la 2^e brigade d'artillerie.

M. le colonel Puenzieux, de dix ans plus jeune, est breveté du 30 janvier 1895.

Ces deux officiers sont mis à la disposition du Conseil fédéral. Est, en revanche, libéré du service militaire sur sa demande, M. le colonel Jean de Montmollin, membre comme M. Camille Favre du comité de contrôle de notre journal, et dont nous enregistrons avec regret le départ. Est également libéré à titre définitif, M. le colonel Perrochet.

Parmi les nominations, signalons celles de MM. les majors E. Picot et E. Ruffieux, au grade de lieutenant-colonel.

Le génie du 1^{er} corps d'armée subit une mutation par le transfert au commandement de la 2^e brigade d'infanterie de M. le colonel Louis Perrier.

M. le major R. Gauthier est promu lieutenant-colonel.

Dans l'état-major général ont eu lieu les promotions suivantes d'officiers supérieurs : au grade de colonel, M. le lieutenant-colonel Th. Schæck ; au grade de lieutenant-colonel, MM. les majors A. Galiffe, J. de Steiger, A. Pfyffer, R. Ringier, Ch. Fermaud, et G. Immenhauser.

Dans le corps d'instruction, M. le lieutenant-colonel Denz est promu colonel.

Deux vides se sont produits dans ce corps par la retraite de deux offi-

ciers depuis longtemps au service de notre armée. Le premier est M. le colonel Sigismond Coutau, commandant des fortifications de St-Maurice, ancien instructeur en chef des troupes genevoises sous l'organisation antérieure à 1874, puis, dès cette date et jusqu'en 1892, instructeur d'arrondissement de la I^e division. M. le colonel Coutau était aimé et respecté des troupes dont il savait admirablement capter le dévouement. Son départ causera de vifs et sincères regrets. Il est remplacé comme commandant des fortifications par M. le colonel Geilinger.

M. le colonel Jaques Olbrecht, instructeur de 1^{re} classe des troupes d'administration, a, lui aussi, servi l'armée depuis ses jeunes années. Né en 1839, il a été breveté colonel en 1892.

Le remplaçant de M. le colonel Audéoud comme instructeur d'arrondissement de la I^{re} division, est M. le colonel G. Wasmer, instructeur d'arrondissement de la VIII^e. Cette désignation a été très bien accueillie par les officiers des troupes intéressées, et ils espèrent que le colonel Wasmer leur sera laissé longtemps. Depuis 1892, les changements ont été fréquents dans le I^{er} arrondissement. Il serait désirable, pour donner plus de cohésion à l'instruction de l'infanterie de cet arrondissement, qu'une période de stabilité fût enfin inaugurée.

*
* * *

Le projet de loi sur l'organisation du Département militaire n'a pu être abordé par les Chambres au cours de leur dernière session, comme on l'espérait. Il ne sera voté qu'au mois de juin prochain.

Nous en avons indiqué les grandes lignes dans notre chronique de décembre. Il y a lieu d'ajouter quelques renseignements de détails, intéressant spécialement le personnel d'instruction. La plupart des innovations prévues ne le sont qu'au point de vue légal. En fait, elles sont depuis un certain temps déjà entrées dans la pratique, ayant été introduites soit par la voie du budget, soit de tout autre manière.

Tel n'est pas le cas, cependant, d'une première proposition, concernant la nomination d'un adjoint à chacun des deux chefs d'arme de l'infanterie et de l'artillerie. Ces deux fonctionnaires ont vu leur besogne s'accroître depuis quelques années dans de très notables proportions. Au bureau de l'infanterie ressort non seulement l'administration des 165 000 fantassins de l'élite et de la landwehr, mais encore l'administration du landsturm et l'encouragement au tir volontaire, dont on sait les innombrables formulaires et rapports. Le chef d'arme ne peut plus, matériellement, répondre à ses multiples occupations. Force lui a été d'en remettre une partie à l'instructeur en chef, au préjudice des importantes fonctions techniques de cet officier. Car pendant qu'il peine à des besognes de bureau, l'instructeur en chef ne peut contrôler l'état de l'instruction et imprimer à celle-ci une allure uniforme, comme il est si désirable.

Le bureau de l'artillerie n'est pas en meilleure posture. La nouvelle organisation des corps de troupe de l'artillerie lui a valu un supplément de travail appréciable. La création de huit batteries de campagne et de deux batteries de montagne fédérales, le renforcement des compagnies de position, la mise en vigueur de la nouvelle organisation des trains en sont l'explication.

Diverses modifications sont également prévues dans le personnel d'instruction. Tout d'abord, la loi précise l'organisation des écoles centrales. Seront attachés à celles-ci, sous les ordres du commandant de ces écoles, trois instructeurs de 1^{re} classe et trois de 2^e classe. Aux écoles de tir doivent être attachés l'instructeur de tir, avec un instructeur de 1^{re} classe et trois de 2^e. Dans chaque arrondissement de division, un neuvième instructeur de 2^e classe sera adjoint à l'instructeur d'arrondissement, pour le décharger le plus possible des affaires de bureau. Enfin, on renoncera à détacher des divisions le personnel d'instruction pour les troupes attachées aux fortifications. Un personnel spécial sera créé, savoir :

Au Gothard : un instructeur d'infanterie de 1^{re} classe et deux de 2^e classe ; même nombre et qualité d'instructeurs pour l'artillerie de forteresse ; un instructeur de 2^e classe du génie.

A St-Maurice, personnel d'infanterie analogue à celui du Gothard. Pour l'artillerie de forteresse et le génie, les besoins détermineront le nombre d'instructeurs à appeler.

Les instructeurs de 2^e classe peuvent être remplacés par des aspirants-instructeurs.

Pas de changement dans le personnel instructeur de la cavalerie.

Dans l'artillerie, le projet se propose de porter de 4 à 6 le nombre reconnu insuffisant des instructeurs de 1^{re} classe, et, par compensation, de réduire de 14 à 12 celui des instructeurs de 2^e classe. Le personnel en aides-instructeurs, dont l'importance n'est plus la même, sera réduit au fur et à mesure des occasions qui se présenteront de le faire. En revanche, l'artillerie adoptera le système des aspirants-instructeurs en vigueur dans l'infanterie depuis 1893, et qui, partout, a fait ses preuves. Il en sera de même du génie, arme pour laquelle aucun autre changement n'est prévu.

Une augmentation du personnel d'instruction est encore proposée pour les troupes d'administration. Le personnel serait doublé et porté à 2 instructeurs de 1^{re} classe et 4 de 2^e.

*
* * *

La demande de crédit de un million de francs pour construction de casernements à St-Maurice a été partiellement accordée par les Chambres. Elles l'ont réduite à 800 000 fr., en se basant sur la situation devenue pré-

caire des finances fédérales. Nos prévisions de novembre n'ont pas tardé à se réaliser. Le Département militaire pâtit le premier de l'état de notre budget.

Le rapporteur de la commission du Conseil national, M. le colonel Galati, a profité de l'occasion pour donner le résumé du coût des fortifications du Gothard et de St-Maurice à ce jour. Voici ce résumé.

Pour le Gothard	Fr. 12,655,000
Pour St-Maurice	» 3,182,000
Pour casernes	» 2,595,000
Pour établissements communs. »	3,066,000
Pour études, commissions, etc. »	167,000

Total . . . Fr. 21,675,000

Cette somme n'est pas définitive naturellement. Bien des perfectionnements et des compléments sont à apporter encore soit au Gothard, soit surtout à St-Maurice. Peut-on jamais dire d'ailleurs qu'un fort est achevé?

Nous croyons savoir aussi que le Conseil fédéral n'a pas perdu de vue les travaux à exécuter au Luziensteig, pour compléter la fortification de notre front sud. L'étude de ces travaux continue. Aussitôt le moment favorable venu, une demande de crédits devra être adressée aux Chambres. La dépense sera sensiblement inférieure à celle des forts de St-Maurice

* * *

L'éboulement d'Airolo, à l'occasion duquel a été levé pendant quelques jours un détachement du génie, a donné lieu, comme on pouvait s'y attendre, à une légende à laquelle il convient de couper immédiatement les ailes. L'éboulement, d'après elle, serait dû à l'ébranlement causé par les détonations de l'artillerie du fort de Fondo del Bosco. Un correspondant du *Genevois* écrit de Berne à ce sujet :

« Au Palais fédéral, on paraît avoir d'excellentes raisons de croire à l'innocence de nos canons. Aucun des trois forts ou fortins qui défendent l'accès du Gothard n'avait pris le Sasso Rosso comme cible et jamais un obus ne l'avait écorniflé.

» Du reste, un des trois forts en question se trouve du côté même du Sasso, quoique en dehors de la zone dangereuse. On ne saurait non plus arguer de l'ébranlement causé par la force des détonations. A 50 ou 60 m., on peut admettre une influence de ce genre dans une certaine mesure — on l'a constaté à Gibraltar, par exemple — mais à 3 ou 400 m. l'ébranlement peut être considéré comme nul. Quand le vent souffle en tempête, les rochers du Gothard repoussent bien d'autres assauts que ceux qui peuvent provenir d'une pièce de 8, de 10 ou même de 12 cm.

» Même dans l'hypothèse d'un tir direct, l'éboulement du Sasso ne s'expliquerait pas et l'on ne pourrait pas raisonnablement l'attribuer à l'artillerie, car nous possédons des données précises sur l'effet de celle-ci

en pareil cas. Qu'on se souvienne un peu de ce qui s'est passé à Elm ! Il s'agissait, après la catastrophe qui détruisit ce beau village, de déterminer la chute d'un rocher qui paraissait ne tenir que par un prodige d'équilibre.

» On fit venir de l'artillerie d'assez fort calibre que l'on plaça à bonne portée. Pendant de longues heures, on canonna ferme le monstrueux bloc ; mais celui-ci reçut sans broncher les volées de boulets et d'obus qu'on lui envoya et, quand on se fut lassé, on put constater que l'effet produit était à peu près celui d'une balle de plomb sur la carapace d'un cuirassé de première classe.

» Il convient ainsi d'écarter d'emblée l'hypothèse d'une catastrophe due au tir excessif des forts. »

* * *

Le terrain des prochaines manœuvres est maintenant connu. Il comprend la partie nord du canton de Fribourg et peut-être un peu le territoire bernois le long de la Sarine. Les exercices de division contre division se dérouleront très probablement entre Fribourg et Morat. Les cantonnements de la I^{re} division, pendant le cours préparatoire, seront établis sur la basse Broye, dans les districts vaudois de Payerne et Avenches. Ceux de la II^e division de l'autre côté des lacs.

Nous sortirons ainsi des lignes de la Venoge et de la Mentue si souvent parcourues. Nul ne s'en plaindra.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le projet de loi militaire : les nouvelles formations de l'artillerie. — Les manœuvres impériales de 1899. — L'artillerie de campagne a complété son armement. — Etude d'obusiers de campagne. — Dans les fabriques allemandes de matériel de guerre. — Les nouvelles dénominations de grades.

On est maintenant au clair sur les nouvelles formations de notre artillerie de campagne que prévoit le Projet de loi militaire soumis au Reichstag. Je vous disais, dans notre dernière chronique, que chaque division serait dotée d'une brigade à 2 régiments de 6 batteries. C'est en effet la règle, mais toute règle a ses exceptions : Ainsi, la 37^e division à Allenstein, dans la Prusse orientale, et la 38^e, à Mulhouse, n'auront qu'un seul régiment. Ce régiment sera subordonné à l'une des deux brigades du corps d'armée. On ne créera, en fait, de toutes pièces, — abstraction faite de la Bavière qui ne sera complétée que dans quelques années, — que six régiments : le 73^e à Allenstein, les 74^e et 75^e à Erfurt, le 76^e à Fribourg i/B., le 77^e et le 78^e à Leipzig.

Les autres régiments seront transformés par simples dédoublements,

ainsi les deux régiments de la Garde en formeront quatre. Pour les autres corps, le 36^e régiment, par exemple, fournira le noyau du nouveau 72^e régiment. Il est facile de se retrouver dans la numérotation des nouveaux régiments en ajoutant le chiffre de 36 au chiffre de l'ancien régiment d'où ils proviennent. Dans le Grand-Duché de Bade, le régiment 14 se dédouble pour former un régiment 50, l'un et l'autre à Carlsruhe; le régiment 30, à Rastatt, donne naissance au 66^e à Offenbourg. En Wurtemberg, le 13^e, à Ulm, fournit un 49^e régiment; le 29^e, à Ludwigsbourg, le 65^e. Au total, la Bavière non comprise, nous aurons, d'après le nouveau projet, 4 régiments d'artillerie de la Garde et 78 régiments dans l'ensemble des autres corps, c'est-à-dire 82 régiments. On gardera en outre dix groupes d'artillerie à cheval à 2 batteries qui serviront à doter les futures divisions de cavalerie.

Les brigades de l'artillerie de campagne porteront le numéro de leurs divisions. Il s'en trouvera deux dans la Garde, 38 dans les autres corps. Le Grand-Duché de Bade, par exemple, aura les 28^e et 29^e brigades, la première à Carlsruhe (régiments 14 et 50), la seconde à Fribourg (régiments 30 et 66), enfin un 76^e régiment pour la 39^e division à Mulhouse. Le régiment 14 comptera en sus un groupe d'artillerie à cheval à 2 batteries. En Prusse, on dispose en outre de 20 batteries à cheval qui seront incorporées dans les groupes ordinaires de trois batteries, comme le seront aussi les batteries d'obusiers de campagne, du calibre de 10,5 cm., qu'on va créer cette année.

A la fin de l'année 1900, les batteries de campagne de l'Empire, sans la Bavière, présenteront la situation suivante :

Batteries à cheval endivisionnées.	20
» » ordinaires, indépendantes.	20
» montées de 7,7 ou de 10,5 cm.	472
Total	<u>512</u>

La Bavière comptera :

Batteries montées	60
» à cheval	2
Total général	<u>574</u>

Tandis qu'en Bavière, on supprime quatre des six batteries à cheval actuellement existantes, la Prusse prétend conserver ses batteries à cheval indépendantes. Cette divergence de vues donnera peut-être matière à discussions dans la Commission du budget.

Outre ces 574 batteries, l'Allemagne disposera encore en temps de guerre des batteries d'instruction de l'Ecole de tir de Jüterbog dont l'effectif sera porté, d'après le Projet, de 6 à 9 batteries, réparties en trois groupes de trois batteries chacun.

Sur pied de paix, les batteries sont à effectif *renforcé* (Hoher Etat), à

effectif *ordinaire* (Mittlerer Etat) et à effectif *réduit* (Niederer Etat). La batterie à effectif renforcé se compose de six pièces à six chevaux et 2 ou 3 caissons à six chevaux. On compte, appartenant à cette catégorie, 12 batteries montées et 22 batteries à cheval, ces dernières destinées aux divisions de cavalerie. La batterie à effectif ordinaire n'a que six pièces, celle de l'effectif réduit quatre pièces. 311 batteries seront à effectif ordinaire, 229 à effectif réduit.

La batterie montée compte :

	Officiers.	Sous-off. et soldats.	Chevaux de selle.	de trait.
<i>Sur pied de paix :</i>				
A effectif renforcé . . .	4	125	19	56
» ordinaire . . .	4	110	18	42
» réduit . . .	4	100	16	28
<i>Sur pied de guerre . . .</i>	5	168	36	124

La batterie à cheval ¹ :

<i>Sur pied de paix :</i>				
A effectif renforcé . . .	5	125	79	56
» réduit . . .	4	90	57	28
<i>Sur pied de guerre . . .</i>	5	157	116	124

Sur pied de guerre, les voitures ont la même composition dans les batteries montées et les batteries à cheval, c'est-à-dire : 6 pièces, 9 caissons, 2 chariots de batterie, 1 voiture à vivres et 1 voiture à fourrages.

Vos lecteurs, ceux surtout qui ne sont pas artilleurs, trouveront que je suis trop entré dans le détail. Si j'ai parlé un peu longuement des nouvelles formations de l'artillerie, c'est que je suis convaincu que cette partie du Projet sera adoptée par la majorité du Reichstag. Les autres propositions donneront probablement lieu à de vives controverses. On contestera dans le Parlement l'opportunité de renforcer l'effectif de paix de l'infanterie, on ne voudra peut-être pas des trois régiments de chasseurs à cheval, on exigera que le service de deux ans, qui n'a jusqu'ici qu'un caractère provisoire, devienne — contre l'avis du gouvernement — définitif et légal. Les troupes de télégraphes, celles de chemins de fer, les aéroliers, les nouveaux bataillons d'artillerie à pied ont cependant beaucoup de chance d'être admis, les formations, appartenant aux armes savantes, étant en général populaires. Au reste, l'adoption du Projet dépend principalement du parti du Centre qu'il ne sera pas trop difficile d'amener à composition depuis la donation que l'Empereur a faite en Palestine aux catholiques allemands.

¹ Chevaux des volontaires d'un an et « Krümperpferde » non compris.

Je remets donc à plus tard mes indications sur les autres armes, quand on connaîtra plus nettement l'opinion de la majorité¹.

— J'en viens à un autre sujet et je précède les temps pour vous parler des manœuvres impériales de l'automne prochain. Elles auront lieu dans vos parages, dit-on, et on y appellera le XIII^e corps wurtembergeois. Une demande extraordinaire de 340 000 marks est portée au budget en prévision de ces manœuvres; cette somme figure en dehors des frais ordinaires annuels et laisse entrevoir qu'on compte donner aux manœuvres une importance particulière; on veut rappeler sous les drapeaux les officiers et les soldats en congé de façon à avoir des corps de troupes à effectifs normaux.

Le XIII^e corps opérerait contre le XIV^e corps badois et, selon toute probabilité, les corps seraient renforcés par des troupes empruntées au XV^e corps de l'Alsace.

La nouvelle de ces grandes manœuvres et l'indication des numéros des corps qui y prendraient part, a été lancée par un journal de Elbing, — petite ville de commerce de la Prusse occidentale, — qui prétend les tenir « d'une haute personnalité militaire ». Toute la presse allemande s'est de suite

¹ Afin que nos lecteurs soient au clair sur les modifications proposées au Reichstag, nous donnons ci-dessous, d'après la *Revue militaire de l'étranger*, les projets, tels que les a publiés, le 7 décembre 1898, le *D. Reichs-Anzeiger*. Le projet comporte deux parties distinctes.

La première est indiquée sous le titre de :

Projet de loi sur les effectifs de paix de l'armée allemande.

ARTICLE PREMIER. — § 1. L'art. 1^{er} de la loi sur les effectifs de paix de l'armée allemande du 3 août 1893, modifié par la loi du 28 juillet 1896, reste en vigueur jusqu'au 30 septembre 1899.

§ 2. — A partir du 1^{er} octobre 1899, l'effectif de paix sera successivement augmenté de manière à atteindre, dans le courant de 1902, une moyenne annuelle de 502,506 soldats et *Gefreite*; cet effectif sera ensuite maintenu jusqu'au 31 mars 1904.

Les différents Etats de l'Empire qui ont une administration militaire particulière, participeront à cette augmentation d'effectif au prorata de leur population..

Les engagés volontaires d'un an ne comptent pas dans l'effectif de paix.

§ 3. — Par suite de l'augmentation d'effectif prévue au § 2, les unités du temps de paix seront augmentées de manière à présenter la situation suivante à la fin de 1902 : (Les chiffres entre parenthèses indiquent les effectifs actuels.)

Infanterie	625 bataillons.	(624)
Cavalerie	482 escadrons.	(472)
Artillerie de campagne	574 batteries.	(494)
Artillerie à pied	38 bataillons	(37)
Pionniers	26 "	(23)
Troupes de communications	11 "	(7)
Train	23 "	(21)

ART. 2. — Pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 1899 et le 30 mars 1904, les prescriptions suivantes, relatives au service militaire, seront en vigueur :

Les prescriptions des §§ 1, 2, 3 et 4 de l'art. 2 de la loi sur les effectifs du 3 août 1893 ne sont pas modifiées.

Le § 3 est remplacé par la rédaction suivante :

§ 3. — Les hommes des troupes à pied, de l'artillerie montée et du train qui restent

emparée de cette communication et l'a répétée à l'envi. Je serais bien curieux de faire la connaissance du confident de ce journal. Ce sera sans doute quelque sous-officier, en service au 1^{er} corps, qui aura « pêché » ce renseignement dans la correspondance de son chef avec le Ministre de la guerre, attendu qu'on ne prévoyait nullement ces manœuvres dans cette région : on pensait au contraire qu'elles auraient lieu dans la province de Prusse.

Depuis lors, ce bruit semble se confirmer et d'après les journaux de l'Allemagne du sud, ce serait quatre corps d'armée, et pas seulement deux, qu'on appellerait. On va même jusqu'à citer l'endroit où se passera l'affaire principale : les hauteurs du Kniebis, à l'est de la Forêt-Noire, à la frontière de Bade et du Wurtemberg. Je vous donne ces nouvelles pour ce qu'elles valent. Une seule chose paraît certaine, c'est que les opérations se dérouleront sur le Haut-Rhin et que le XIII^e corps en sera.

— Vous aurez quelque intérêt à apprendre que l'armement de toute l'artillerie de campagne avec le matériel nouveau de 7,7 cm. est aujourd'hui terminé. Les études du nouveau modèle de canon remontent à dix ans en arrière, à 1889, à l'époque où on avait réussi à fabriquer en Allemagne une

volontairement trois ans sous les drapeaux, ainsi que les hommes de la cavalerie et de l'artillerie à cheval qui restent régulièrement trois ans sous les drapeaux, ne passeront que trois ans dans la landwehr, premier ban.

ART. 3. — La présente loi recevra également son application en Bavière et en Wurtemberg comme complément aux conventions du pacte fédéral de 1870.

La seconde partie est intitulée :

Projet de loi modifiant la loi militaire de l'empire, du 2 mai 1874.

ARTICLE PREMIER. — Le § 3, alinéas de 1 à 3, et le § 5, alinéa 1, de la loi militaire de l'empire du 2 mai 1874, modifiés par la loi du 27 janvier 1890, seront modifiés ainsi qu'il suit :

§ 3. — La réunion de 2 ou 3 régiments forme une brigade, celle de 2 ou 3 brigades d'infanterie ou de cavalerie, avec adjonction des éléments d'artillerie nécessaires, forme une division.

Un groupe de 2 à 3 divisions, avec l'artillerie à pied, les pionniers et le train nécessaires, formeront un corps d'armée, de manière que, en temps de paix, les forces totales de l'empire allemand se composent de 23 corps d'armée.

La Bavière forme 3 corps d'armée, la Saxe 2, le Wurtemberg 1, la Prusse, avec les autres États, en forme 17.

§ 5. — Le territoire de l'empire allemand est, au point de vue militaire, partagé en 22 régions de corps d'armée.

ART. 2. — Cette loi entrera en vigueur à partir du 1^{er} avril 1899 et sera applicable en Bavière et en Wurtemberg.

Le projet prévoit donc la formation de trois corps nouveaux. Le XVIII^e corps formé par dédoublement du XI^e ; le XIX^e corps (saxon), formé par dédoublement du XII^e (saxon) ; enfin le III^e corps bavarois, formé par prélèvements sur les deux corps bavarois existants.

L'augmentation de dépenses qu'occasionnera la réorganisation projetée se soldera ; 1^o par une dépense courante annuelle de 27 388 000 marks, qui ne sera que de 6 991 000 marks encore en 1899 ; 2^o par une dépense une fois payée de 123 778 000 marks répartie sur plusieurs années et qui ne s'élèvera qu'à 43 805 000 marks en 1899.

(Note de la Direction.)

poudre sans fumée. Il était assez difficile alors de réaliser dans un canon d'un calibre convenable la suppression du recul. On ne voulait pas du calibre réduit, préconisé entre autres par le général Langlois, et à un moment donné, on paraissait décidé à s'en tenir au calibre de 8 cm., en cherchant à réduire notablement le recul ou à le supprimer tout à fait. Ces conditions paraissaient irréalisables à l'origine ; toutefois, peu de temps après, Krupp réussit à présenter des modèles de calibre réduit, compris entre 7,3 cm. et 7,7 cm. On se décida à adopter le calibre de 7,7 cm., dont le shrapnel a encore une efficacité très convenable et dont le recul, en terrain favorable peut, s'il le faut, être entièrement supprimé, sans fatiguer outre mesure l'affût et sans exiger des appareils compliqués. La construction en est presque trop simple puisqu'on a renoncé à toute espèce de ressort pour la bêche ou de frein pour la bouche à feu. Les détails de construction de l'affût sont dus à la Commission d'essais d'artillerie, la bouche à feu à l'usine Krupp. Le modèle définitif date, comme vous savez, de 1896. A l'occasion du centenaire de Guillaume Ier, le 22 mars 1897, l'empereur donnait l'ordre d'en armer en premier lieu quatre brigades : celle de la Garde et celles des 6^e, 13^e et 15^e corps.

L'Allemagne maintenant pourvue, l'industrie allemande engagée dans la construction du matériel d'artillerie, recherche d'autres débouchés et paraît avoir beaucoup de succès à l'étranger. Des ventes considérables ont été faites à la République Argentine : il s'agit de 36 batteries de campagne, dont 30 batteries de canons et 6 batteries d'obusiers, et de 18 batteries de montagne, le tout en pièces à tir rapide. Cette commande a été donnée à l'usine Krupp, qui fournira aussi 12 obusiers de côte de gros calibre. La Bulgarie vient de faire une commande considérable, chez Krupp également. La Roumanie serait aussi favorable à un matériel à tir rapide de l'usine Krupp et sur le point d'en faire l'acquisition.

— On étudie maintenant les obusiers de campagne. Leur calibre sera vraisemblablement de 10,5 cm., comme dans la marine, avec un shrapnel de 18 kg. En 1888, on avait essayé un calibre plus fort, un obusier de 12 cm. qui tirait un projectile de 20 kg. ; puis, on abandonna les études parce qu'on pensait que l'obus brisant permettrait de battre les buts couverts. Aujourd'hui les opinions ont changé, et les pièces de campagne à tir courbe sont plus en faveur que jamais.

— Il vient de se fonder en Allemagne une *Station centrale d'essais scientifiques et techniques*¹ entre les divers fabricants de poudres, d'explosifs et de munitions qui font partie du *Syndicat des poudres* (Pulver-Ring). Y sont intéressées : Les fabriques de poudre de Cologne-Rottweil, les maisons Wolff et Cie, Cramer et Buchholz, les fabricants de dynamite et d'explosifs Nobel, ceux de Cologne, de Hambourg, de Dresde, et les fabriques

¹ Centralstelle für wissenschaftlich-technische Untersuchungen.

d'armes de Löwe, à Berlin, et Mauser, à Oberndorf. Ce syndicat a l'intention de créer des laboratoires près de Potsdam; il a déjà acheté la fabrique de poudre sans fumée de Max v. Förster, près de Berlin, ainsi qu'un grand terrain pour ses essais de tir. Deux professeurs, M. Will pour les recherches chimiques, M. Stribeck pour la section de physique et de métallurgie, en ont été nommés directeurs. Toutes les expériences techniques des établissements composant le syndicat se feront à la station centrale, qui en communiquera le résultat aux usines intéressées. On compte de la sorte améliorer l'industrie dans tous les domaines qui touchent à l'armement et à la défense nationale, et, vis-à-vis de l'étranger, offrir des garanties plus solides encore pour la fabrication des engins de guerre, et « étendre le marché ».... n'en déplaise aux partisans de la paix universelle et aux admirateurs du rescrit du tzar.

Pendant que j'en suis à parler de fabriques, je pense à celle de Nicolas Dreyse, l'inventeur du fusil à aiguille. De simple serrurier qu'il était, Dreyse devint, grâce à son génie et à la chance, grand constructeur et fabricant. Les campagnes de 1864 et de 1866, dans lesquelles, comme on sait, le fusil à aiguille fut un facteur essentiel du succès des Prussiens, lui firent, du coup, une renommée universelle. Jusqu'à cette époque, Dreyse n'était connu que des militaires et des techniciens. Son invention, qu'avaient dédaignée les armées étrangères, généralisa immédiatement l'emploi des fusils à chargement par la culasse. Dreyse ne jouit cependant pas longtemps de son succès: il mourut en 1867, à l'âge de 80 ans. Son fils, François Dreyse, hérita de la fabrique de Sömmerda. Aussi mauvais diplomate qu'habile constructeur, il ne sut pas conquérir les faveurs de la commission d'expériences de Spandau, qui préféra au sien le fusil Mauser M 1871. Dès lors, on n'entendit plus parler de lui comme fabricant d'armes de guerre; il ne réussit nulle part. Sa fabrique reçut, il est vrai, quelques commandes de la part du gouvernement, mais toujours pour la fabrication de fusils d'autres inventeurs, et encore qu'elle jouisse d'un certain renom pour les armes de chasse, l'usine n'a de réputation aujourd'hui que pour la construction de machines et de ponts. Elle vient d'être cédée par le petit-fils de Nicolas Dreyse à une société par actions, à la tête de laquelle se trouve un technicien bien connu, H. Ehrhardt, de Dusseldorf. La fabrique de Dreyse portera désormais le titre de « Fabrique de munitions et d'armes de Sömmerda ». Ehrhardt est un homme des plus entendus, grand organisateur et lanceur d'affaires, d'une étonnante activité; il avait fondé à l'origine la « Rheinische Metallwaarenfabrik » de Dusseldorf, puis, l'année dernière, la « Fahrzeugfabrik d'Eisenach », ainsi qu'un établissement à Dusseldorf pour la fabrication d'objets creux en acier — principalement des canons — d'après un procédé nouveau et spécial. Toutes ces usines, y compris celles des automobiles, sont sous l'influence personnelle d'Ehrhardt, qui n'avait autrefois qu'un seul titre celui d'être « Geheimer Baurath ». Il pourrait viser à mieux aujourd'hui.

— Dans la chronique de septembre (p. 559), je signalais qu'on allait germaniser les noms de diverses classes d'officiers; un ordre de cabinet du 1^{er} janvier les modifie en effet; il restitue à quelques-uns les anciennes expressions du moyen âge: *Fahnenjunker* à la place de officier-aspirant. Le *premier-lieutenant* s'appellera à l'avenir *Oberleutnant* et nous aurons également les termes de *Oberstleutnant* et de *Generalleutnant* dont l'orthographe de « lieutenant » n'est plus française. Au lieu de *Charge* pour désigner une fonction, on dira *Dienstgrad*; l'absurde expression de *Etatsmässiger Stabsoffizier* se transforme en *Offizier à l'état-major* de tel ou tel régiment.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Le ravitaillement en munitions de l'infanterie. — Trois règlements nouveaux. — Le lieutenant Lardy.

Une modification au service du ravitaillement en munitions dans nos bataillons d'infanterie vient d'être arrêtée. C'est une des dernières décisions de l'année écoulée. Par dépêche ministérielle du 17 décembre, les deux chevaux de bât des bataillons sur pied de guerre ont été supprimés. Dorénavant, le ravitaillement en munitions de la ligne de combat se fera au moyen de petits détachements spéciaux, formés d'unités constituées et prélevés sur les réserves. Ces détachements resteront au feu après que leurs chefs auront fait répartir les cartouches dont ils sont porteurs entre les tirailleurs engagés. Quand les caissons de bataillon pourront avancer jusque sur la ligne de feu on y puisera directement.

Les munitions de l'infanterie belge sur le champ de bataille se répartissent actuellement comme suit :

Le soldat porte en marche 120 cartouches, 60 dans la cartouchière et 60 dans le havre-sac.

Le fourgon de compagnie transporte 3360 cartouches.

Le caisson de bataillon, 26880.

Deux colonnes de munitions d'infanterie sont affectées à chaque division; une colonne se compose de 23 voitures, dont 21 caissons¹.

Soit un total de 360 cartouches par homme.

L'article 552 du nouveau règlement sur les exercices et les manœuvres de l'infanterie est ainsi conçu :

« Certaines précautions sont à prendre pour que le soldat consomme méthodiquement ses cartouches. Il brûle d'abord celles que contiennent les poches de ses vêtements, en second lieu celles de la cartouchière, puis enfin les munitions du sac. Un paquet de cartouches est conservé dans la cartouchière, comme réserve extrême à n'employer que sur l'ordre exprès du commandant de la compagnie.

¹ Le 21^e caisson de la 1^{re} colonne renferme des cartouches pour la cavalerie.

» Dans l'offensive, il faut agir comme si le ravitaillement ultérieur en munitions était impraticable. Au début d'un engagement, on donne la plus grande quantité possible de cartouches aux soldats, sans toutefois les surcharger au point de paralyser la rapidité de leurs mouvements. On profite ensuite de toute circonstance favorable, temps d'arrêt dans le combat, ralentissement du feu, etc., pour remplacer les munitions à l'aide de convoyeurs ou de caissons de munitions.

» Dans la défensive, le remplacement des munitions doit être assuré par des approvisionnements amenés à proximité de la troupe au feu.

» On utilise les cartouches des hommes mis hors de combat; toutefois, les tirailleurs en marche ne peuvent s'attarder pour recueillir ces munitions.

» Les troupes au feu doivent s'entraider, en se passant des munitions si l'une d'elles vient à en manquer.

« Toute troupe de renfort envoyée sur la ligne de feu apporte, autant que possible, des cartouches aux tirailleurs. »

C'est, comme vous le voyez, les principes actuellement admis partout, à quelques détails près. Le règlement me paraît insister entre autres avec juste raison sur l'obligation d'agir dans l'offensive comme si le ravitaillement ultérieur était impraticable. Le danger d'un épuisement trop rapide des munitions est tel, avec les armes actuelles, que l'on ne saurait rappeler trop souvent aux hommes la nécessité de ménager leurs cartouches.

Une fois au feu, et à des distances de combat un peu rapprochées de l'ennemi, le soldat doit faire son deuil du renouvellement de sa provision de munitions. Toutes les dispositions réglementaires possibles resteront inefficaces; la seule qui réponde à la réalité sera celle que je vous cite sur l'impraticabilité du ravitaillement.

* * *

Trois règlements nouveaux, fort importants, ont été mis en vigueur à la date du 1^{er} janvier 1899: le règlement sur le nouveau mode d'habillement, celui sur le service de l'alimentation et celui sur le service du couchage.

L'habillement est prévu par compagnie, escadron ou batterie. Chaque unité possède son magasin et son budget. C'est le mode allemand un peu modifié. Les avis sont très partagés au sujet de cette réforme.

Le service de l'alimentation a été réglé dans ses moindres détails; il est exclusivement assuré par les boucheries, les meuneries, les boulangeries, les magasins de fourrages et les fabriques de conserves de l'Etat, et dirigé par l'Intendance.

L'industrie privée, la « Société des lits militaires », fournissait le couchage. L'Etat l'a pris à sa charge, pour le plus grand bien du soldat. La Société fournissait d'excellents objets de couchage, mais les contrats lui étaient par trop favorables et le troupier payait énormément

Quant aux casernes, leur transformation se poursuit rapidement. Il reste peu de vieilles casernes, et l'époque est proche où elles auront disparu complètement. On pourra bientôt affirmer que nulle part le soldat n'est mieux logé, mieux nourri, mieux payé, mieux traité qu'en Belgique.

* * *

Les dépêches du Congo nous apprennent la mort d'un officier suisse au service de l'Etat indépendant, le lieutenant Lardy¹. Elles ne fournissent pas de détails sur cette mort. On sait seulement que le lieutenant Lardy faisait partie d'une colonne forte d'environ deux cents hommes, placée sous le commandement du lieutenant Stevens, et dirigée contre les Batétélas révoltés. Cette colonne subit un échec à Sungala le 4 novembre passé.

A la suite de leur succès, les révoltés marchèrent sur la place de Kalambaré et s'en emparèrent le 14 novembre. La garnison avait été réduite peu auparavant.

Outre le lieutenant Lardy, les engagements coûtèrent la vie à un officier danois, le lieutenant Rabbeck, et au sergent belge Ardevel. Furent blessés le lieutenant Adletsrrahle, de l'armée suédoise, et les sergents belges Van Heck et Schrynemackers.

L'offensive va être reprise contre les révoltés et tout fait prévoir que les échecs de la fin de 1898 ne tarderont pas à être réparés.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Coup d'œil sur 1898. — La crise. — Les questions à l'ordre du jour. — Rue Saint-Dominique. — Nos éditeurs militaires.

L'année qui vient de s'écouler marque un tournant, plus brusque qu'il n'en a l'air, dans la marche que suit l'évolution de nos institutions militaires. Stérile en apparence, elle comptera parmi les plus productives. Une ère nouvelle va s'ouvrir. La lumière est en train de se faire, les malentendus de se dissiper. Tout le monde a plus ou moins connu des ménages où il n'y a pas entente, sans qu'il y ait, à proprement parler, désaccord. On vit côte à côte, sans froissements, mais sans intimité, sans tendresse; on est uni, parce qu'on a l'honnêteté de respecter la foi jurée et même d'y tenir, parce qu'on a le respect de soi-même, parce qu'on ne s'est jamais interrogé sur les sentiments qu'on recèle, sans le savoir, au fond de son cœur. Un incident peut faire jaillir la lumière, provoquer des explications. Le dissentiment jusqu'alors latent se manifeste; des mots irréparables sont prononcés: une fissure se déclare, que tous les replâtrages du

¹ M. Eugène Lardy était bien connu des officiers de l'armée fédérale, où il avait le grade de capitaine et commanda la batterie neuchâteloise n° 11. Il avait fait de nombreux services et écoles et s'y était fait apprécier par sa bonne humeur toujours en éveil, son caractère complaisant et son bon cœur. Il était âgé de 39 ans. (Réd.)

monde, s'ils parviennent à la masquer, n'empêcheront pas de compromettre la solidité de l'édifice, de se propager, de s'élargir.

Par suite des récents événements, la France a plus ou moins perdu la foi dans son armée, dans son armée pour laquelle elle a fait tant de sacrifices et sur laquelle elle se croyait en droit de compter si complètement. Un de mes amis, que je consulte d'autant plus volontiers qu'il n'appartient pas à l'armée (il est chef d'une importante usine), mais qui apporte dans l'examen des questions militaires et autres un esprit curieux, pénétrant et judicieux, m'exprimait sa pensée à cet égard dans une page qui n'était certes pas destinée à la publicité, mais que je ne crois pas inopportun de reproduire ici. Je la transcris donc :

« La guerre de 1870 a été un enchaînement de désastres inouïs, dont la responsabilité a pesé sur le corps des officiers. Néanmoins la nation a ouvert à ceux-ci un nouveau crédit. Elle a pensé que les leçons de l'expérience avaient dû leur être profitables. Elle a voulu croire que les revers subis pouvaient être attribués, pour partie, à une insuffisance de préparation, à une infériorité du matériel, défauts qui étaient constatés par les officiers eux-mêmes (et dont cependant ils auraient dû être les premiers et même les seuls responsables). Convaincue qu'ils avaient à cœur de réparer les désastres éprouvés, elle ne leur a marchandé aucune des ressources qu'ils ont demandées, en hommes, en matériel, en argent. Défense nationale ! ces mots magiques ont été le « Sésame, ouvre-toi » d'un trésor souvent avare. Il n'est pas de ministre de la guerre qui n'ait obtenu la confiance aveugle des Chambres, et c'était à celui des partis qui se ruait le plus docilement vers la servitude. Ces concours aveugles, qui montrent toute la confiance qu'on a accordée à l'armée, ont rendu aux officiers leur inconsciente infatuation. De nouveau, ils nous ont accablés de leurs prétentions et de leurs prétentions.

» Leur mépris du « citoyen », de l'« électeur », du « Monsieur », du « semi-bourgeois », était-il donc justifié ? Pour qu'il le fût, il aurait fallu d'abord que ces braves contribuables leur refusassent les seuls concours qu'ils étaient en mesure de donner : celui de leur personne et celui de leur bourse. Pour excuser les prétentions des militaires, il eût fallu établir que ces sacrifices étaient employés au mieux des intérêts du pays et de l'armée.

» Notre seul criterium sur la valeur d'une armée, c'est la guerre. Or, avons-nous été éblouis quand les occasions se sont présentées de nous faire apprécier les résultats de longues années de sacrifices, de préparation et d'entraînement ? Faut-il rappeler Lang-Son et Madagascar ? Sont-ce ces malheureux essais qui doivent inspirer confiance ?...

« *The proof of the pudding is in the eating*, » disent les Anglais. Ils donnent à entendre par là qu'on ne peut juger de la valeur du pudding qu'en le mangeant. Un industriel soucieux de la bonne marche de son usine ne marchandant pas son argent pour son matériel. Si son constructeur de machines a des exigences, il passe outre. Il jette, lui aussi, l'argent par les fenêtres ; mais il ne le fait qu'à bon escient et avec l'assurance que ses dépenses ne seront pas improductives. Une machine n'est bonne pour lui qu'après qu'il s'est assuré, par des *essais*, qu'elle lui *donne* les *résultats* qu'il en attendait et qu'elle *produit* une force *déterminée* pour une dépense donnée de vapeur. C'est alors seulement qu'il paie, — sans regretter son argent. Or, nous avons payé par milliards depuis 1870, et nous commençons à regretter notre argent. »

Oui, nous avons dû reconnaître que l'organisation de l'armée (œuvre des militaires autant, sinon plus, que des législateurs) laisse à désirer et que ceux qui ont à en faire usage ne savent pas s'y prendre pour en tirer parti. Les résultats sont là : le public, les officiers, les soldats sont unanimes ; on se plaint des cadres ; les sous-officiers sont médiocres et on n'en a

pas assez; le mécontentement règne dans les casernes, provoqué par l'inégalité du service, par le favoritisme, par le gaspillage du temps; les officiers s'entredénigrent; fort peu d'entre eux prennent les grandes manœuvres au sérieux, et, pour les expéditions coloniales, la presse et les officieux ne trouvent à y louer que « l'endurance du petit troupier, » endurance que l'incurie des chefs a plus d'une fois soumise à de rudes épreuves.

Le sentiment que l'armée manque de solidité s'est tellement infiltré dans l'esprit public, qu'on n'ose plus compter sur elle, quand éclate un différend diplomatique. On ne l'a que trop vu lorsque l'Angleterre a montré ses longues dents, à propos de l'occupation de Fachoda par le commandant Marchand. Pauvre héros ! N'a-t-il pas dépensé là bien de l'énergie inutile ? Comme l'a fort bien dit le directeur de la *Bibliothèque universelle*, dans un article qui méritait d'être remarqué, et qui l'a été partout, même chez nous, surtout chez nous, l'affaire Dreyfus a jeté sur ce point une vive lumière.

« Lorsqu'elle a repris vie l'année dernière, ajoute l'honorable M. Edm. Talli-chet, comment a-t-on essayé de l'étouffer ? L'un des plus grands arguments donnés par la presse de l'état-major, et dans les Chambres, d'une manière plus voilée, a été qu'une grande puissance se trouvait compromise, et qu'en revisant le procès, en y apportant officiellement des documents qu'on ne se faisait pas faute de désigner, on risquait de s'engager dans une guerre dangereuse. Et nous n'avons aucun doute pour notre part, après de nombreuses conversations à Paris avec des personnes de milieux très différents, que cet argument n'ait été le principal pour la plupart des adversaires de la revision. La passion de la paix éclatait partout.

» Cela indique-t-il une bien grande confiance dans l'armée, au moment même où tout le monde prétendait défendre son honneur ? Les officiers supérieurs l'avaient-ils lorsqu'ils pinçaient ou laissaient pincer cette corde sur leur guitare ? Comment s'est-il fait qu'un seul, entre cinq ministres de la guerre, — et ce seul, un civil, M. Cavaignac, — ait tenu un autre langage, disant en résumé que la France était maîtresse chez elle et n'avait pas à se préoccuper du dehors ? Et l'alliance russe, à quoi donc servait-elle ? Ah ! il ne faut pas s'étonner de la crise intense qui secoue la France depuis quinze mois. On ne voulait pas regarder la vérité, on s'insurgeait contre elle : mais l'affaire Dreyfus a forcé à la voir, et c'est un service sans prix qu'elle a rendu à la France. »

La vérité, c'est que beaucoup d'officiers ont pu être frappés pour indignité, sans que personne ait protesté; c'est qu'on en a vu se solidariser avec un faussaire avéré, c'est que des généraux ont serré la main d'un homme qui était, pour le moins, un très vilain monsieur. La vérité, c'est... une foule de choses qu'il est inutile de rappeler ici.

En conséquence de quoi, le charme se trouve rompu : on va maintenant discuter de près les budgets de la guerre; on cessera de croire les généraux sur parole; la loi sur le recrutement de l'armée va être remaniée en dépit d'eux, et, sans doute, le service de deux ans sera voté. On en arrive à dire, maintenant, qu'il faut réduire la durée du service; c'est devenu la préoccupation dominante. Recrutement des cadres, considérations budgétaires tout disparaît devant ce besoin qu'on éprouve unanimement de sorti,

d'une situation irrationnelle, dont l'illogisme se traduit par des inégalités manifestes. Partant de ce principe que le régiment doit être une école et rien qu'une école, des réformateurs ont proposé de confier soit à la main d'œuvre civile, soit à des auxiliaires militaires, les fonctions subalternes et accessoires qui n'existent qu'en temps de paix. De même que la cavalerie allemande garde, sous le nom de *Krumperpferd*, de vieux chevaux incapables de servir de montures, mais encore bons pour les corvées et permettant justement d'en dispenser les jeunes, ce qui les ménage, les législateurs de 1889 ont offert aux soldats libérables de rester dans leurs corps, à titre de « commissionnés, » pour y être gardes-magasins, prévôts d'armes, tambours, clairons, ordonnances, etc. Le métier de lithographe n'est pas un métier de combattant. Balayer les cours, arracher les mauvaises herbes, badigeonner des murs, entretenir des lampes, dérouiller des mors, empiler des projectiles, toutes ces besognes ne sont pas utiles au soldat. Que l'astreint-on à s'y appliquer? Oh! La « blague » est facile : « Voyez-vous la corvée de litière faite par des civils dans les écuries du quartier? demande ironiquement le général Tricoche. Voyez-vous la corvée du fourrage confiée à des civils? Voyez-vous cette armée de civils, nettoyant les cours et les chambrées, faisant les lits de Messieurs les soldats? Non, c'est une vision (*sic*) d'un comique achevé! Bientôt, on aura des corvées spéciales pour nettoyer et entretenir les armes et pour brosser les habits. Où cela s'arrêtera-t-il? »

— Mais, mon général, n'est-ce pas d'un « comique achevé » de voir les troupiers prendre leur café au lit, comme de petites maîtresses? L'accoutumance seule nous empêche d'en être étonnés. N'est-ce pas d'un « comique achevé » de confier à des blanchisseuses le lavage du linge, opération que chaque soldat sera appelé à faire lui-même, en campagne, et à laquelle il est bon, dès lors, qu'il se prépare, tandis qu'il n'aura jamais, à la guerre, à s'occuper d'une foule de choses auxquelles on l'oblige actuellement à mettre la main, en le détournant de son apprentissage professionnel proprement dit. Tenez, mon général, ouvrez donc aux pages 154 et 162, le très agréable livre de votre fils sur l'armée anglaise¹. Vous y verrez que Tom Atkins se fait aider par des domestiques indiens, sans la moindre vergogne :

« Rien ne saurait peindre mon étonnement la première fois que je vis une troupe anglaise en marche dans l'Inde ; je crois que les légions des Romains, avec leurs nuées de valets et leurs étranges moyens de transport, pourraient seules fournir un point de comparaison avec notre bataillon.

» La colonne renferme certainement plus de servants et d'employés indigènes que de soldats ; parmi ces gens-là, les-uns ont une position officielle au corps, comme cuisiniers, ordonnances, domestiques de ménages militaires, porteurs d'eau, coolies ; mais une grande masse suivent le régiment de leur plein gré, couchant à la belle étoile, se nourrissant de quelques poignées de riz délayées dans de l'eau, vivant du soldat comme de véritables parasites. Ce sont les balayeurs, les porteurs de lait, les tailleurs, etc. ; ils se répartissent d'eux-mêmes

¹ *Lettres d'un engagé volontaire*, publiées par Georges Tricoche (Limoges, H. Charles-Lavauzelle, 1893).

entre eux les compagnies et les escouades, et, si tôt qu'on se lève, si tard qu'on se couche, on les trouve toujours présents et dispos au poste qu'ils se sont assigné...

» ... Voici quelle est notre vie à Alahabad :

» Vers 4¹/₂ h. du matin, arrivent les deux barbiers de la compagnie : ce sont des indigènes que nous payons 60 centimes par mois... et par barbe. Ils rasent leurs clients au lit. (N'est-ce pas d'un comique achevé?)

» Aussitôt après apparaissent les cuisiniers, également indigènes, avec le thé, qu'ils servent aussi au lit. (N'est-ce pas d'un comique de plus en plus achevé?) Ce n'est qu'après cela que Tom Atkins se décide à quitter sa couchette pour se rendre à l'exercice, qui dure le moins de temps possible. Pendant la manœuvre, le bungalow reste sous la garde de deux soldats spécialement chargés de veiller à ce que les balayeurs (indigènes) ne commettent aucune déprédation.

» Comme vous le voyez, tous les gros ouvrages sont effectués par la main d'œuvre indigène : c'est tout juste si nous avons à faire nos lits ! »

Ah ! Il est facile de tourner en dérision les idées des novateurs. Il est facile aussi de le prendre de haut avec eux sous prétexte que ce sont de « jeunes officiers pleins de bonne volonté et de candeur. » Ces arguments *ad hominem* autorisent des représailles, et on a pu dire que la riposte du général Tricoche aux articles du *Temps*, écrite quelques jours après que cet écrivain militaire avait perdu sa fille Margaret, morte noblement en soignant les blessés de la guerre hispano-américaine, se ressentait du trouble bien naturel qu'avait dû lui causer ce déplorable événement, et que, dès lors, il n'y avait pas à en tenir compte. Quels procédés de polémique ! La question est grave ; qu'on l'examine donc gravement, en pesant les arguments et sans s'inquiéter de ce que sont, de ce que valent ceux qui les présentent. L'avenir de la France et peut-être par suite l'équilibre européen dépendront de la solution qui interviendra. Aussi bien est-ce l'avis de tout le monde, et rien n'explique mieux l'émotion que soulève l'étude du problème qui se pose. Nous avons déjà eu à en parler, nous aurons certainement à en reparler.

De même nous avons dit que le Code de justice militaire ne pouvait subsister tel qu'il est depuis 1897 et qu'il devenait urgent de le modifier. Le Ministre a fini par le comprendre et il a constitué une commission chargée de préparer cette réforme. Mais à qui en a-t-il commis le soin ? Aux principaux chefs de service du Ministère, réunis sous la présidence du chef de l'état-major général de l'armée. A ces officiers ont été adjoints l'avocat du Ministère de la guerre près la Cour de cassation et le chef du bureau de la justice militaire (ce bureau dépend, je crois l'avoir déjà dit du service de la cavalerie, cette arme ayant sans doute, sur la criminalité et le droit, des lumières qui manquent aux autres). Eh ! quoi ? Pas un seul représentant de la justice militaire, commissaire du gouvernement ou rapporteur, en activité de service ou en retraite ? Pas un seul représentant de la justice civile ? Comme s'il n'y avait pas à la Chancellerie un directeur des affaires criminelles on ne peut mieux qualifié pour siéger dans la commission ! Comme s'il n'y avait pas des magistrats qui se sont occupés d'une façon toute spéciale de la juridiction des conseils de guerre et du fonctionnement de ces tribunaux ! Leur élimination systématique

dénote cet étroit exclusivisme si souvent reproché à l'armée et mis d'ailleurs en pleine évidence par les événements de ces dix-huit derniers mois, mais que l'on croyait que M. de Freycinet pourchasserait impitoyablement. N'a-t-il pas écrit ceci ? dans son livre sur *La guerre en province pendant le siège de Paris* :

« Il faut ouvrir le vieil édifice et y apporter à flots l'air et la lumière. L'armée n'est pas une « caste » dans l'Etat ; l'administration n'en appartient pas à des mains privilégiées .. (Ne dirait-on pas pourtant que si ?...) qui opèrent dans le mystère et loin des regards du public. L'armée est nationale, et la nation entière doit en scruter minutieusement tous les détails. Qu'on abaisse donc pour toujours cette barrière qui s'est si longtemps dressée entre l'administration de la guerre et le pays, et qui a été le principal obstacle au progrès. »

Ah ! S'il est toujours dans les mêmes idées et s'il est décidé à agir conformément à elles, que M. de Freycinet reste donc au pouvoir le plus longtemps possible. Une telle ligne de conduite, l'adoption de principes comme ceux-ci, modifieraient plus l'armée, ses mœurs, ses opinions, ses relations avec la nation, que ne le feraient la solution d'une foule de questions à l'ordre du jour ; que les lois relatives, par exemple, à la constitution de l'armée coloniale, aux règles d'avancement des officiers, au recrutement des cadres inférieurs. Ou plutôt la réforme de la réglementation ne vaudra rien sans une transformation parallèle et concomitante des habitudes mêmes de l'armée et de sa tournure d'esprit. Malheureusement, dans son précédent ministère, M. de Freycinet a paru peu se préoccuper de ces questions morales. Il a étudié et résolu, souvent heureusement, des problèmes techniques : organisation et armement, administration et même instruction. Mais de ce qui touche à l'âme même, qu'au surplus il ne peut guère connaître et que ne connaissent guère ses collaborateurs, choisis pour leur compétence dans leurs spécialités respectives, sans doute, plutôt que pour leur connaissance de la psychologie de cette âme, il n'en a eu cure. Les six ans qu'il a passés dans la retraite l'ont-ils amené à une conception différente de son devoir ? Quant à présent, rien ne le prouve.

Néanmoins on fait des vœux, on doit en faire pour la durée de son ministère. Je disais, il y a un an, combien on avait à se louer de voir, quels que fussent ses mérites, le général Billot se maintenir au pouvoir. La stabilité ministérielle constitue une force (qui, à la vérité, peut être mal employée) ; l'instabilité ne saurait être qu'une cause de faiblesse. Aussi l'année 1898 a-t-elle affaibli l'armée en appelant successivement à la diriger et M. Cavaignac et les généraux Zurlinden et Chanoine et M. de Freycinet. Un humoriste disait qu'il faut changer souvent de principes comme on change souvent de chemises : pour en avoir de propres. Est-ce pour la même raison que nous avons si souvent changé de ministres ? Cinq en six mois ! Il est vraiment temps d'arrêter les frais.

Parmi les événements de cette année, nous pouvons citer la disparition de M. Baudoin, encore qu'il n'ait pas marqué une trace bien profonde dans

la librairie militaire et qu'il ait laissé périliter la maison dont il a pris la direction il y a une vingtaine d'années. A cette époque, on lisait beaucoup dans l'armée; les livres nouveaux s'enlevaient comme des petits pâtés. Peu à peu cette grande ardeur de travail s'est calmée. Les bibliothèques, d'autre part, se sont développées, et elles contiennent de quoi satisfaire la curiosité des laborieux. A ce propos, d'ailleurs, je signalerai ce fait que les cotisations des officiers sont plus souvent employées à des achats de romans, alors qu'ils pourraient se procurer les œuvres de la littérature légère dans les cabinets de lecture de leur garnison, qu'à l'acquisition d'ouvrages spéciaux, de revues techniques¹, dont le prix peut être relativement élevé, — et encore! — mais qui sont pour les chercheurs des mines de matériaux indispensables, et qu'un homme du métier ne devrait pas ignorer. Qu'un lieutenant veuille faire un « travail d'hiver », il est obligé d'écrire de tous les côtés pour réunir les documents dont il a besoin.

Pour traverser avec succès cette crise de la librairie, il fallait toute l'activité d'un Charles-Lavauzelle ou la solidité des Berger-Levrault. M. Baudoin, ancien employé de la maison Dumaine, qu'il avait rachetée, n'avait pas l'étoffe nécessaire, ni l'envergure. Il a vivoté, et est mort en novembre dernier, sans que le monde militaire en ait été autrement ému. Il est remplacé par M. Chapelot qui se donne pour officier d'artillerie, et qui, en effet, portait il y a deux mois, le dolman de sous-lieutenant, mais qui n'a jamais mis les pieds dans un régiment, de sorte que sa compétence militaire est fort discutable. Quant aux mérites comme réorganisateur de ce jeune commerçant, qu'on est allé chercher sur les bancs de l'Ecole d'application de Fontainebleau, nous les verrons à ce qu'il fera. Mais sa tâche est difficile. La succession qu'il a prise est lourde, et il a affaire à forte partie en la personne de M. Charles-Lavauzelle, l'entreprenant éditeur de Limoges.

On sait qu'il accapare toute la production militaire de la France: le mauvais comme le bon. S'il tombe sur quelque ouvrage comme le *Manuel d'infanterie*, qui en est à sa 80^e édition, encore que la vogue de cette indigeste compilation soit assez inexplicable, ce succès énorme le paie des pertes qu'il subit avec d'autres ouvrages. Le défaut de sa méthode, c'est qu'il discrédite sa marchandise, et qu'on n'est pas sûr de la qualité de ce qu'il débite. L'avantage en est qu'il a tué ses concurrents. Il leur a enlevé tous les journaux. Il publie maintenant la *France militaire*, qui est quotidienne, le *Bulletin militaire officiel* du Ministère de la guerre, la *Revue militaire universelle*, et la *Revue d'infanterie*, et celle du génie, et celle de l'intendance, et le *Spectateur militaire*, et d'autres encore. Ce sont de puissants moyens de réclame, des agents de pénétration merveilleusement choisis pour porter le nom de la maison dans tous les coins et recoins de

¹ Neuf de nos cercles d'officiers seulement sont abonnés à la *Revue militaire suisse*, pour ne citer que cet exemple.

l'armée. C'est tout au plus s'il reste à la maison Chapelot le *Journal des sciences militaires*, à la maison Berger-Levrault la *Revue de cavalerie* et la *Revue d'artillerie*. Cette ancienne et célèbre librairie, transférée de Strasbourg à Nancy et Paris, n'a guère conservé que la clientèle des armes spéciales; aussi a-t-elle perdu quelque peu de son lustre, dans l'armée, et elle semble tourner ses efforts vers d'autres clients. Elle publie des documents administratifs et des ouvrages de fantaisie tout autant que des livres militaires, se montrant sévère dans le choix de ceux-ci et n'éditant, en général, que des travaux qui en valent la peine. Reste à savoir si, au point de vue commercial, la qualité l'emporte sur la quantité. M. Charles-Lavauzelle ne paraît pas le penser, et ces principes lui réussissent, à moins que ce ne soient plutôt ses qualités personnelles: son audace, son infatigable activité, son désir de réussir coûte que coûte et rapporte que rapporte.

Infanterie ou artillerie ?

Remplacer l'infanterie par de l'artillerie, l'idée n'est point banale: elle est hardie autant que neuve; elle est venue à un homme, non des moindres, qui a beaucoup écrit sur les choses militaires, M. Alfred Duquet. Il l'a exposée dans une lettre au *Gaulois* sous le titre: *La reine des batailles*; il l'a défendue ensuite dans une lettre au *Progrès militaire*, contre les critiques de ce journal et contre celles du colonel de Pouchalon, dans le *Gaulois*.

Selon M. Duquet, « l'infanterie doit se borner à la protection de l'artillerie, à l'attaque de certaines positions montagneuses, contre lesquelles des batteries, même légères, ne pourraient rien, *enfin à l'achèvement de la victoire par l'occupation des points tactiques rendus intenable*s... Il faut calculer exactement la quantité de fantassins nécessaire à la protection des canons, convois et services de tous genres, *aux assauts*, à la guerre de partisans, etc. » Il prétend que le nombre des fantassins est en disproportion avec la besogne qui leur incombe et qu'il faut en supprimer la plus grande partie, c'est-à-dire plus de la moitié, afin de la transformer en artillerie.

Et M. Duquet cherche à le démontrer dans sa longue lettre au *Progrès militaire*, auquel nous renvoyons ceux de nos lecteurs désireux de se renseigner avec plus d'exactitude sur cette question, qui ne nous paraît être, pour le moment, qu'une curiosité militaire.

LIVRES REÇUS

Fried. Krupp. *Die Entwicklung des Krupp'schen Feldartillerie-Materials von 1892 bis 1897*, als Manuskript gedruckt, avec planches, photogravures et tableaux. — 1 vol. in-4. Essen, Anfang 1898.

La place nous manque pour parler dans ce numéro de cette importante, intéressante et fort belle publication. Nous y reviendrons dans la livraison de février.